



15ème législature

Question N° : 20267	De Mme Isabelle Valentin (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Place de l'enseignement agricole dans le système éducatif actuel	Analyse > Place de l'enseignement agricole dans le système éducatif actuel.
Question publiée au JO le : 11/06/2019 Réponse publiée au JO le : 23/07/2019 page : 6882		

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la place de l'enseignement agricole dans le système éducatif actuel. Alors que M. le ministre déclarait en janvier 2019 que l'enseignement agricole était au cœur de ses priorités, force est de constater que cette filière de formation est, aujourd'hui encore, bien méconnue des jeunes. Et, aussi étonnant que cela puisse paraître, surtout dans un pays comme la France à la longue tradition agricole, cet enseignement qui prépare à plus de deux cents métiers dans de nombreux domaines demeure peu attractif envers et contre tout même si les chiffres - fournis par le ministère de tutelle - tendent à démontrer le contraire. Ainsi, à l'heure actuelle, l'enseignement agricole, piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, apparaît comme le second réseau éducatif français. Il fait partie du service public de l'éducation mais présente, notamment, des spécificités en termes de pédagogie ou encore de thématiques. À ce jour, 806 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, dont une majorité d'établissements privés sous contrat, accueillent 160 000 élèves de la quatrième au brevet de technicien supérieur (BTSA), chiffre auquel s'ajoutent 35 000 apprentis. 40 % des formations proposées sont en lien avec la nature : agriculture, forêt, environnement, agroalimentaire, paysage, horticulture, viticulture. 30 % sont en lien avec les services à la personne et 30 % sont des formations générales et technologiques qui ouvrent sur une très large gamme de métiers. Cette filière permet, en outre, d'intégrer l'enseignement supérieur agricole qui, avec douze écoles publiques, délivre des diplômes de vétérinaires, d'ingénieurs agronomes, de paysagistes ou encore de professeurs de l'enseignement agricole. Enfin, la pédagogie y est très largement ouverte sur le monde avec des échanges européens et internationaux *via* le programme Erasmus et la coopération. Dernière précision et non des moindres : l'enseignement agricole permet aux jeunes de trouver facilement un emploi au terme de leur scolarité. Aussi, le manque d'intérêt pour cette filière est-il d'autant plus incompréhensible et elle lui demande pourquoi l'éducation nationale, qui peut mettre un terme à cet état de fait préjudiciable à maints égards pour le pays, ne communique pas davantage sur l'enseignement agricole et ne valorise pas plus cette filière.

Texte de la réponse

Le monde agricole est un secteur pourvoyeur d'emplois qui méritent d'être mieux connus. À cette fin, une communication moderne, attractive, tournée vers le grand public doit être déployée. Mais l'attractivité des métiers passe aussi par celle des formations y conduisant. C'est la raison pour laquelle le ministère chargé de l'agriculture a lancé lors du salon de l'agriculture en février 2019, une grande campagne de communication sur les métiers de l'agriculture intitulée : « L'aventure du vivant, des métiers grandeur nature ». Ainsi, dès septembre un nouveau site



« laventureduvivant.fr » riche de nombreux clips de présentation des métiers et des formations, illustrés par des témoignages de jeunes est créé. Cette campagne se donne l'ambition de toucher au plus près les jeunes et sera présente sur les réseaux sociaux du ministère. De plus, afin de mieux orienter les jeunes vers l'enseignement agricole, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a signé avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse une instruction destinée aux principaux de collège et proviseurs de lycée relative à l'information et l'orientation vers l'enseignement agricole. Les mentalités doivent évoluer, notamment dans les collèges et les lycées. Les recteurs, les services académiques d'information et d'orientation et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont encouragés à mieux faire connaître l'enseignement agricole et à faire évoluer le dispositif d'orientation pour recruter plus de jeunes vers l'enseignement agricole. En parallèle, un travail renforcé avec l'office national d'information sur les enseignements et les professions est également conduit afin de valoriser la diversité et la richesse des formations de l'enseignement agricole. Enfin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a signé aux côtés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, un engagement avec les conseils régionaux pour favoriser l'information et l'orientation des jeunes. C'est au prix des efforts de chacun, au niveau national mais surtout au niveau régional et local, que les métiers et les formations agricoles seront mieux connus et plus attractifs.